

A propos de ...

Les médias ont entretenu à envie le flou le plus complet sur la situation de l'avortement en Irlande et sa récente libéralisation. Voici quelques faits.

A/ Etat de la législation :

L'Irlande possède une législation anti avortement datant de la fin du XIX^e siècle, semblable aux législations antiavortement apparues un peu partout dans le monde à cette époque. En 1983, les organisations pro-vie irlandaises, échaudées par l'exemple de l'Amérique et du reste de l'Europe, qui avaient libéralisé l'avortement, dans les années 1970, par le biais des parlements ou des cours suprêmes, sans jamais en référer directement aux peuples, ont obtenu un référendum visant à saper les bases d'une action pro-avortement. Les Irlandais se sont prononcés, par 66,9% de "oui" contre 33,1% de "non", pour amender la Constitution du pays dans un sens pro-vie. L'amendement ratifié stipule que "L'Etat reconnaît le droit à la vie de l'enfant à naître, et, en prenant en compte le droit égal de la mère à la vie, garanti par ses lois que ce droit soit respecté et, dans la mesure de ce qui est légalement possible, défend ce droit".

Il convient de noter, contrairement à ce qu'on pu être dit, que le décompte des voix lors de ce référendum ne signifie pas que 33,1% des Irlandais aient été, en 1983, favorables à l'avortement. En effet, le Comité Anti-Amendement au sein duquel se trouvaient les groupes de pression pro-avortements (Planning Familial, ultra-féministes, groupes d'extrême-gauche), pleinement conscient du suicide politique qu'aurait entraîné pour lui une image de marque pro-avortement (les sondages indiquaient 95% d'opposants à l'avortement-sur-demande), a réussi le tour de force de faire campagne contre l'amendement tout en s'affirmant pro-vie, mais en dénonçant l'amendement comme inutile voir néfaste (et même jusqu'à affirmer que l'amendement était mal rédigé et aurait précisément l'effet de libéraliser l'avortement).

B/ Histoire récente :

En février 1992, les médias occidentaux se sont emparés de l'histoire d'une jeune Irlandaise de 14 ans qui a affirmé avoir été violée. La Cour suprême l'a autorisée à se rendre en Angleterre pour subir un avortement. Il est important de comprendre que la Cour suprême ne l'a pas autorisée à se rendre en Angleterre pour avorter en raison du viol, mais en raison du rapport (sans contre-expertise) d'un unique psychiatre l'ayant examinée et reconnue "capable de se suicider" si elle n'obtenait pas d'avorter.

C'est la raison pour laquelle les associations pro-vie irlandaises ont réagi vigoureusement. La Cour suprême a libéralisé l'avortement pour raison psychiatrique (et non pour viol), c'est-à-dire dans la pratique l'avortement-sur-demande, le "risque de suicide" étant probablement le danger pour la vie de la mère le plus difficile à évaluer (et donc le plus simple à certifier). Cette

interprétation est corroborée par le fait qu'aucune preuve médico-légale du viol, qui reste à ce jour une allégation, n'a été requise par la cour pour forger son jugement (qui est le suivant : "Lorsqu'il est établi comme probable qu'il y a un risque réel et substantiel pour la vie de la mère -en tant qu'entité distincte de sa santé- qui ne peut être évité qu'en mettant fin à sa grossesse, alors une telle interruption de grossesse est possible").

Patricia Casey, Professeur de Psychiatrie à l'Université de Dublin, a commenté ainsi la décision :

"Dans les limites de mes connaissances, il n'y a jamais eu en Irlande de cas où l'interruption de grossesse aurait pu être recommandée comme élément d'un traitement d'un patient suicidaire. J'ai pu voir par contre dans mon travail un bon nombre de patientes activement suicidaires à la suite d'un avortement".

Enfin, la récente campagne (début mai 1992) contre l'église irlandaise ne peut être considérée sérieusement comme une coïncidence.

L'évêque de Galway a démissionné après avoir reconnu être le père d'un enfant de 17 ans, sous la pression d'une campagne médiatique remarquablement bien orchestrée. Les journaux ont suggéré sans retenue que ce scandale enlève toute autorité morale à l'Eglise dans le débat sur l'avortement.

Un article du Monde du 12/05/92 permet de percevoir l'utilisation qui a été faite de cette affaire pour saper la résistance catholique à l'avortement. On y lit : "Le grand quotidien de Dublin The Irish Time connaissait les raisons de la démission de l'évêque : une Américaine d'ascendance irlandaise avait, trois mois auparavant, contacté le journal pour dévoiler qu'elle avait eu, il y a dix-huit ans en Irlande, une liaison avec Mgr Casey [dont était né un fils]". (C'est TransVIE-mag qui souligne).

Trois mois renvoient précisément à la parution des premiers articles de presse concernant la jeune Irlandaise violée (Cf TransVIE-mag n° 15), ce qui constitue une coïncidence tout à fait curieuse.

F. PASCAL

(Pour les références bibliographiques, on se rapportera à TransVIE-mag n° 15, 16, 17 et 19; et New-York Time 27/02/92, Irish Medical Times 13/03/92, in PRI Review 05/92; et l'ouvrage "The second Partitioning of Ireland", Tom Hesketh; pour le scandale Casey, Présent 07/05/92; Le Figaro, 09/05/92; Le Quot. de Paris 07/05/92; Libération, 27/04/92; L'Humanité 27/04/92)

TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

REVUE DE PRESSE

Avortement

A l'occasion d'un meeting organisé par la Banque Mondiale le 09/03/92, l'UNICEF (Fond des Nations-Unies pour l'Enfance), l'UNDP (Fond des Nations-Unies pour le Développement), l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'UNFPA (Fond des Nations-Unies pour la Population), l'IPPF (Fédération Internationale du Planning Familial) et le Population Council (organisme privé américain pro-avortement) se sont regroupés pour promouvoir un programme intitulé "Maternité sans risque" (Safe Motherhood). Ce programme a pour objet d'étendre le contrôle des naissances dans les pays sous-développés sous couvert respectable d'améliorer la santé des femmes. Le coeur du programme, de la bouche même des organisations participantes, en particulier l'IPPF, réside dans la légalisation de l'avortement chirurgical. Le président de la Banque Mondiale a indiqué que le programme "Safe Motherhood" sera dorénavant pris en compte dans les relations de la banque avec les pays sous-développés. En d'autres termes, l'octroi de nouveaux prêts sera subordonné à l'acceptation du programme par le pays débiteur.

(PRI Review, 05/92)

Le nouveau Code de déontologie de l'Ordre des médecins polonais, qui interdit la pratique de l'avortement sauf en cas de viol et de danger pour la vie de la mère, est entré en vigueur le 03/05/92. Le caractère anticonstitutionnalité de ce code a été soulévé par les partisans de l'avortement.

(Herald trib. Int. 15/05/92; Le Monde, 15/05/92; The Economist, 16/05/92; Libération, 06/05/92)

D'anciens sexologues tchécoslovaques ont formé dans leur pays la "Société pour le Planning familial et l'Education sexuelle". Cette organisation s'est affiliée à l'IPPF (International Planned Parenthood Federation). L'IPPF étant reconnu par l'OMS, sa filiale tchécoslovaque reçoit des financements gouvernementaux qui complètent l'aide de l'IPPF elle-même. Les organisations pro-vie sont inquiètes, étant donné les moyens financiers considérables de l'IPPF.

(PRI Review, 05/92)

L'évêque d'Urgel, co-prince d'Andorre (50 000 habitants) avec le président de la République française, a menacé de démissionner si le Conseil de la Principauté légalise l'avortement comme elle le suggère.

(Iota Unum, 16/05/92)

Le 20/03/92, le Ministre de la Santé de Colombie Britannique a annoncé un nouveau règlement qui oblige les 33 hôpitaux régionaux, y compris ceux qui y sont opposés, à pratiquer les avortements. Un million de dollars a été débloqué pour équiper deux avortoirs.

(The Weekend Sun 21/03/92, in PRI Review, 02/05/92; The Interim 04/92, in IRLF WR 01/05/92)

Un juge anglais a rendu un jugement selon lequel les opinions pro-vie ne sont pas raisonnables, et ceux qui proclament de telles opinions ne sont pas fondés à les utiliser pour justifier leur comportement. Le juge a confirmé les condamnations d'une cour inférieure contre des militants pro-vie qui avaient transgressé une injonction publique au cours d'une manifestation devant un

avortoir. A propos d'un militant, le juge a déclaré qu'une "croyance fervente en la justesse de sa propre hostilité à l'avortement, sans considération pour d'autres opinions sur le sujet, empêche la cour de pouvoir considérer sa conduite comme raisonnable". Les trois autres militants ont été l'objet de descriptions semblables de la part du juge.

(IRLF WR 24/04/92)

Le gouvernement irlandais tente de forcer la ratification du traité de Maastricht en juin sans qu'un référendum sur l'avortement n'ait été programmé avant cette date. Les associations pro-vie irlandaises sont déterminées à empêcher toute union avec l'Europe avant d'avoir obtenu un droit égal à la vie pour l'enfant à naître et pour la mère, la Cour Suprême ayant interprété, contre leur attente, l'amendement pro-vie de 1983 comme autorisant l'avortement pour raison psychiatrique.

(IRLF WR, 01/05/92)

Le gouvernement de la province d'Ontario, au Canada, a nommé au Conseil Judiciaire de l'Ontario une femme connue de l'avortement, membre de la Ligue d'Action Canadienne pour le Droit à l'Avortement. A ce poste, elle aura le pouvoir de recommander les candidats aux postes de juges dans la province. Le gouvernement fédéral a quant à lui nommé un partisan de l'avortement à la Cour d'Appel de l'Ontario. Ces informations suivent de peu un dossier d'un quotidien non religieux canadien ("Toronto Globe and Mail") dénonçant une ferme coalition de juges, juristes et personnalités des médias poursuivant une politique pro-avortement et anti-familiale au Canada. L'article commente : "Oubliez le parlement, c'est le système judiciaire qui est devenu l'instrument du changement politique".

(The Interim 04/92, in IRLF WR 01/05/92)

L'OMS a publié le rapport d'une conférence internationale intitulée "De l'avortement à la contraception" et qui s'est déroulée à Tbilisi en Géorgie (ex-URSS) en octobre 1990. Malgré son titre la conférence s'est conclue en un plaidoyer pour l'avortement, y compris le RU 486 et pour la prise en charge financière de l'avortement par les états. Le rapport conseille d'entraîner les infirmières, les sages-femmes et le personnel para-médical à pratiquer les avortements le premier trimestre de grossesse. Il conseille aussi de mettre en place des programmes visant à développer et intensifier la pratique des techniques non dangereuses d'avortement dans les pays de l'Est. Le rapport invite également à développer l'accès aux méthodes de contraception post-coïtale [en fait avortements]. Il invite à développer des messages médiatiques contre les avortements dangereux [entendre "illégaux"] et à faire de la publicité pour les nouvelles technologies abortives et de "contragestion". Le rapport invite à "désigner dans chaque pays une personne qui sera chargée de donner une réponse médiatique immédiate à toute attaque contre l'avortement" et à rassembler des informations scientifiques de manière à "contrecarrer la désinformation émise par les organisations anti avortement". Le rapport insiste sur l'intérêt de cibler ces actions sur les jeunes et les adolescents.

(OMS-Europe, in IRLF WR 24/04/92)

Le Ministre de la Santé de Roumanie a rapporté 886 934 avortements en 1991, et 300 000 naissances. Le gouvernement rapporte également 862 auto-avortements, dont 182 auraient abouti à la mort de la mère et de l'enfant.

(IRLF WR, 01/05/92)

RU 486

Roussel-Uclaf a déposé auprès du gouvernement allemand une demande d'autorisation pour tester le RU 486 en Allemagne. Cette demande est considérée comme une démarche préliminaire à l'introduction de la pilule sur ce marché. Le premier ministre allemand a indiqué qu'il n'était pas opposé à l'idée d'introduire le RU 486 sur le marché allemand.

(IRLF WR, 01/05/92)

Euthanasie

Un homme ayant aidé sa femme à se suicider a évité la prison; il a été condamné à la place à 200 heures de travail d'utilité publique par un juge qui a déclaré que "l'atmosphère chargée d'émotion" durant le jugement constituait une punition suffisante pour le coupable. Ce jugement pourrait avoir pour effet de neutraliser la loi du New South Wales qui interdit l'aide au suicide.

(Sydney Morning Herald 28/03/92, in IRLF WR 01/05/92)

Contrôle des naissances

Le Conseil Economique et Social des Nations-Unies organisera une conférence internationale sur la population en 1994. C'est Nafic Sadik, directeur exécutif de l'UNFPA, qui a été nommé secrétaire général pour la conférence. [L'UNFPA est impliqué dans la politique coercitive de contrôle des naissances en Chine].

(Population Newsletter 12/91, in PRI Review 05/92)

Dans la ville de Ban Dung, en Indonésie, l'organisation Population Communication a mis au point une carte plastifiée (type carte de crédit) qui ouvre droit pour le porteur, identifié par une photographie, à une réduction de 10% dans des épiceries, des magasins d'alimentation et chez des médecins participant à l'opération. La carte est délivrée sur demande aux personnes pouvant apporter la preuve qu'elles utilisent une méthode permanente de contrôle des naissances (stérilisation, implants abortifs), ou aux personnes qui utilisent des méthodes non permanentes (stérilet, injections et pilules hormonales, préservatifs) depuis au moins 3 ou 4 ans s'ils n'ont qu'un enfant, ou depuis 5 ans s'ils en ont deux ou plus, et qui s'engagent à ne plus en avoir. L'initiateur du programme, Population Communication, est une organisation non gouvernementale internationale implantée en Californie et créée en 1977. Elle agit également comme groupe de pression au niveau des instances mondiales, développe des programmes prêts-à-diffuser pour les médias sur le thème de la [sur-]population et informe les médecins sur les dernières technologies contraceptives.

(UNFPA-Inventory of Population Projects 89/90, in PRI Review, 05/92)

L'UNFPA a remis son Prix 1992 à un industriel italien qui avait lancé en 1950 une production locale de préservatifs et dispositifs abortifs (stérilets), et en 1970 la Fondation Italienne de Planning Familial.

(International dateline 02/92, in PRI Review 05/92)

Le gouvernement indien a émis l'idée d'interdire aux parents de plus de deux enfants de se présenter aux élections. Le gouvernement central souhaite relancer des programmes de contrôle de la natalité. Les villes et villages qui atteindront les objectifs fixés par le gouvernement en matière de contrôle de la population recevront plus d'aide pour la construction de routes, d'écoles, ou

d'équipements communautaires.

(Le Monde, 19/05/92; Population Headliners 03/92, in IRLF WR 24/04/92)

Un professeur de l'université de Leed, en Grande-Bretagne, a suggéré, de manière à "conjurer le péril démographique", que l'Etat indien supprime ses programmes ayant pour objet la survie des nourrissons et jeunes enfants (unités de réhydratation, vaccinations de masse,...)

(The times of India 20/11/91, in PRI Review 05/92)

PMA

Les députés français ont adopté le 15/05/92 le projet de loi modifiant le code civil, relatif à l'état civil et à la filiation.

Les règles de l'obligation alimentaire, désormais liées à la filiation, et le principe de l'exercice en commun de l'autorité parentale ont été étendus aux familles naturelles (dans la mesure où l'établissement de la filiation le justifie). Les députés ont profité du vote de cette loi pour y inclure un article rendant irrecevable l'action en recherche de paternité en cas de PMA avec tiers donneur. Cette question constituait pourtant une des points critiqués des trois projets de loi gouvernementaux sur la bioéthique. Le projet de loi est maintenant devant le Sénat.

(B.A.N. 19/05/92; Le Monde, 18/05/92)

Un médecin américain qui avait menti à ses patientes et utilisé son propre sperme pour l'insémination artificielle de 75 femmes, a été condamné à 5 ans de prison et \$ 116 805 en dédommagement.

(Herald trib. Int., 09/05/92; La Croix, 10/05/92)

Exploitation de foetus

Deux des cinq greffes de tissus cérébraux foetaux sur des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, autorisées à titre expérimental par le Comité National d'Ethique en décembre 1990, ont été réalisées. Les cellules cérébrales ont été extraites de foetus provenant d'interruptions volontaires de grossesses après accord écrit des mères. Quelques faibles améliorations, non déterminantes, ont été constatées chez les malades greffés. C'est le groupe France-Transplant qui est maître d'oeuvre de cette expérimentation.

(La Croix, 09/05/92; Le Quotidien de Paris, 12/05/92; Le Figaro, 09/05/92; Le Quot. du médecin, 11/05/92)

Eugénisme

La CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) a financé une partie d'une étude des Drs André Boué et Françoise Mullet (INSERM unité 73), ayant pour objet de quantifier l'intérêt d'un dépistage prénatal à grande échelle de la trisomie 21. L'étude a porté sur un dosage sanguin sur la mère qui permet de détecter cette anomalie (qui doit cependant être confirmée par amniocentèse) dans 63% des cas. Une autre équipe de l'INSERM a estimé que le dépistage systématique est rentable si l'on compare son coût à celui de la prise en charge des handicapés qu'il permet d'avorter. [On peut estimer la participation financière de la CNAM (volet "prévention") à plus de 3 millions de francs. L'article précise qu'en 1989, la CNAM a pris connaissance "avec enthousiasme" des résultats préliminaires du Dr Boué]

(Le Figaro, 24/04/92)

Bioéthique

Le Comité National d'Éthique a été paralysé deux mois, car l'arrêté de nomination des 18 personnalités parvenues en fin de mandat le 01/04/92 n'a pas été publié à temps. La succession de Jean Bernard à la présidence s'avérait délicate. Finalement, c'est Jean-Pierre Changeux, un biologiste représentant la tendance matérialiste et scientifique, qui a été nommé par le président de la République.

(Le Monde, 13/05/92; La Croix l'évènement, 04/06/92)

Société

Selon une étude de l'INSERM (Institut National de Recherche Médicale), en France, 59% des garçons de moins de 17 ans ont déjà eu au moins un rapport sexuel, et 41% des filles du même âge.

(Le Monde de l'Éducation, 05/92)

Selon l'INSEE, en 1990, 126 582 familles d'Ile de France sont des familles monoparentales. L'absence de la mère se rencontre dans 11,5% d'entre elles, soit 14 599 pères isolés. Ces familles monoparentales rassemblent 185 584 enfants de moins de 16 ans.

(Présent, 11/05/92)

"Un bébé revient à 474 dollars par mois. Combien as-tu en poche ?"

"Virginité : dites à vos enfants qu'il ne s'agit pas d'un gros mot". Ces deux messages en lettres de 3 mètres de haut font partie d'un programme plus vaste d'éducation à l'abstinence sexuelle des adolescents, mis en place depuis 1988 dans l'Etat du Maryland, et qui semble porter du fruit : le nombre de grossesses parmi les adolescentes a baissé de 13% entre 88 et 90, alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des Etats-Unis.

(Newsweek, 10/02/92)

Politique familiale

Le parlement français a adopté un projet de loi, issu du Sénat, relatif aux assistantes maternelles. Ce projet tend à valoriser cette forme d'aide et ainsi à éviter le gardiennage "au noir" des enfants.

(B.A.N. 19/05/92 et suivant)

M. Louis de Broissia, député, a émis une proposition de loi tendant à exonérer de la vignette automobile les familles ayant au moins quatre enfants. (projet de loi 2637)

(B.A.N., 19/05/92)

Contraceptifs

L'organisation américaine Family Health International, financée par l'US-AID, dirigée par des partisans de l'avortement et engagée dans le contrôle des naissances, a rendu publics les résultats d'une enquête sur le taux d'échec des préservatifs.

L'enquête sur 1 700 utilisateurs dans 8 pays a révélé un taux d'échec de 12%, dont 5% dus à leur seule déchirure, et le reste à un usage inadéquat (tel que stockage impropre, mauvaise utilisation...).

(Family Planning World 03/92, in PRI Review 05/92)

L'Association Irlandaise du Planning Familial (IFPA, branche locale de l'IPPF), a vendu illégalement sous le manteau 17 500 préservatifs dans ce pays en 1991, principalement dans le maga-

sin Virgin de Dublin. L'IFPA a été traduit en justice pour avoir sciemment contrevenu à la loi irlandaise.

(Family Planning World 03/92, in PRI Review 05/92)

Une campagne publicitaire, prévue par Véronique Neiertz, pour étendre la pratique de la contraception chez les adolescents, qui était programmée pour le 12/05/92, a été reportée *sine die* par le premier ministre qui a jugé le message incompatible avec la sensibilité d'une partie des Français. Il a indiqué qu'un nouveau spot serait élaboré avant la fin de l'année. Le spot télévisé prévu mettait en scène deux adolescents et un préservatif et portait le message "La contraception, c'est pour ne penser qu'à l'amour".

(Libération, 15/05/92; Le Quot. de Paris, 13/05/92; Présent, 23/05/92)

Le colloque EuroCancer qui se tenait à Paris fin avril a été l'occasion de faire le point sur la relation entre cancers et ingestion d'hormones (pilule contraceptive, traitement de la ménopause). Globalement, les études faites dans le passé montrent l'absence de relations entre hormone et cancer, mais les résultats sont incertains et des domaines d'imprécision subsistent.

(Le Figaro, 23/04/92)

Prélèvement d'organes

Les parents d'un adolescent victime d'un accident de la route ont porté plainte pour prélèvement abusif d'organes, et notamment la violation de la loi du 07/07/1949 qui soumet le prélèvement des yeux à l'existence d'un legs testamentaire. Suite à cette affaire, le sénateur Caillavet s'est déclaré favorable à un amendement de sa propre loi de 1974 sur le don d'organe. Dans cette loi, aucune sanction n'était prévue en cas de prélèvement non autorisé d'organe.

(Le Monde, 18/05/92; Le Quot. de Paris, 04/06/92)

Opinion

Le dr Boubakeur, nouveau recteur de la mosquée de Paris, s'est exprimé dans "Le Quotidien de Paris" du 17/04/92 sur quelques questions de bioéthique. Pour lui, la religion musulmane interdit le don d'organe (sauf le sang), l'avortement, les mères porteuses, l'insémination artificielle avec donneur étranger au couple, l'euthanasie, et autorise la contraception.

Personnalité

A l'occasion du lancement de son mouvement politique "Combat pour les valeurs", le 18/05/92 à Paris, Philippe de Villiers a laissé à Christine Boutin l'occasion de réclamer le respect de la vie dès le moment de la conception. Interrogé au cours de l'émission "L'heure de vérité" sur Antenne 2, Philippe de Villiers a réaffirmé son hostilité à l'avortement et estimé qu'il faudra un jour revenir sur une loi qui a échoué.

(Le Quot. de Paris, 20/05/92; Le Dauphiné Libéré, 25/02/92)

Opérations sauvetage

12 militants d'"Opération sauvetage" ont occupé l'avortoir de la clinique Bagatelle à Talence (banlieue de Bordeaux) début mai. [Pour la première fois, ils ont tous été inculpés, ce qui marque un durcissement du pouvoir envers ces manifestations].

(Présent 07/05/92)

Actions pour la vie

Le Dr Nathanson a fait appel, avec l'aide de La Trêve de Dieu, de la décision d'acquiescement de E.E. Baulieu pour sa diffamation du producteur du film "Le cri Silencieux".

(La Trêve de Dieu 17/04/92, in IRLF WR 24/04/92)

BIBLIOGRAPHIE

langue anglaise

[Les ouvrages suivants sont conseillés par l'association anglaise pro-vie CARE, dans CARE Review, Issue 2: Volume 3/1991. TransVIE a repris les commentaires de CARE. Tous sont des ouvrages pro-vie. Les analyses complètes (en anglais) de ces ouvrages vous seront adressées sur simple demande par TransVIE-doc]

Euthanasie. Should we kill the Dying ?

Brian Pollard

Little Hills Press, Bedford 1989.

£ 6. ISBN 0-949773-92-1.

(Bon ouvrage pour s'initier à la question de l'euthanasie) [Non reçu]

IVF and Justice.

Moral, social and legal issues related to human In Vitro Fertilisation.

Teresa Iglesias.

The Linacre Centre, London 1990.

£ 10. ISBN 0-906561-07-8.

(Articulé autour de la question : "Quel respect doit-on à l'embryon ?") [Non reçu]

God and the handicapped child.

Selected papers presented at the joint conference of the International Congress of Christian Physicians and The Inner Mission and Hilfswerk Der Evangelischen Kirchen, dresden, 04/81.

Christian Medical Fellowship Publications, London 1982.

£ 2. ISBN 0-906747-07-4.

(Met en lumière la valeur des handicapés. Ne sommes-nous pas tous handicapés, de quelque manière ?) [Non reçu]

Christian Ethics in Health Care.

John Wilkinson.

The Handsel Press, Edinburgh 1988.

500 p. £ 28. ISBN 0-905312-35-X.

(Ouvrage volumineux et dense sur l'éthique chrétienne, l'histoire de l'éthique médicale depuis Babylone et les enjeux actuels (contraception, stérilité, avortement, expérimentations sur l'homme, SIDA, acharnement thérapeutique, euthanasie. Quelques passages non totalement pro-vie mais un ouvrage de référence toutefois) [Non reçu]

Euthanasie : Killing for mercy ?

CARE, 199?.

£ 2.5 + port.

CARE, 53 Romney Street london SW1P 3RF.

(Dossier argumentaire contre l'euthanasie, produit par CARE)

lu pour vous

The second partitioning of Ireland : The abortion referendum of 1983.

Tom Hesketh, 1990.

Brandma Books Ltd, 14 villarea Park

Dun Laoghaire, Dublin

Irlande.

420 p. £IR 16,5 + 3(port).

ISBN 0-9511516-5-7.

[Cet ouvrage est la publication de la thèse doctorale de l'auteur à l'Université de Belfast, en 1987. L'auteur, médecin, enseigne la politique à cette université.

L'auteur s'est attaché à relater, à partir de sources très nombreuses et sérieuses (coupures de presse d'époque, archives, comptes rendus de réunions, interviews de personnalités impliquées), le déroulement de l'action visant à instituer une protection constitutionnelle pour l'enfant à naître en Irlande, de la fondation de la PLAC (Rassemblement pour un Amendement Pro-Vie) en janvier 1981 jusqu'à son achèvement victorieux le 07/09/83.

L'ouvrage ne constitue pas un plaidoyer en faveur ou contre cet amendement, mais une reconstitution historique du travail des deux groupes de pression antagonistes et de leurs relations avec la presse, la population et les groupements civils et religieux du pays.

L'ouvrage, déjà passionnant à lire, est instructif à plus d'un titre pour les associations pro-vie agissant, de par le monde, à l'échelon politique. L'auteur a pris soin, en effet, de bien différencier, quand cela était possible, les événements imputables à la situation spécifiquement irlandaise, et ceux imputables à la stratégie adoptée par les deux antagonistes.

Compter 10 heures de lecture pour ce livre en anglais.

On trouvera une analyse plus complète de cet ouvrage dans le bulletin Jurivie n°3, 11/91.

(Jurivie est un bulletin francophone trimestriel d'information à l'intention des juristes pro-vie. Jurivie, c/o M. Deraedt, 46 av. Fond Marie Monseu, 1330 Rixensart, Belgique)]

